

Déclaration de mise en chantier, d'acquisition, de modifications importantes ou grande réparation

Pour un navire de pêche de moins de 12 mètres

Article 130.7 et Article 130.8 de la division 130 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987
modifié, relatif à la sécurité des navires

Nature de la Déclaration	Mise en chantier	
	Acquisition à l'étranger (préciser pavillon d'origine)	
	Refonte, modifications importantes ou grande réparation	

Nom du navire	
Immatriculation	
Type de navire	
Matériaux de construction	
Jauge brute	
Longueur Hors Tout	
Puissance (kW)	
Nombre équipage	
Nombre passager	
Date (prévue) de pose de quille	
Date prévue de mise en service	
Type d'exploitation envisagée	
Nom de l'exploitant du navire	
Coordonnées de l'exploitant du navire	

Chantier	
Coordonnées du chantier	

Qualité, nom et coordonnées de la personne physique mandatée par l'exploitant du navire comme interlocuteur de l'administration	Exploitant du navire	
	Chantier	
	Autre	

Qualité, nom et coordonnées de la personne physique mandatée par l'exploitant du navire pour présenter à l'administration des demandes de dérogation ou d'exemption	Exploitant du navire	
	Chantier	
	Autre	

Nom et qualité du déclarant (obligatoirement l'exploitant du Navire)	
Date	
Lieu	
Signature	

Dans le cas où, en cours de construction, les caractéristiques principales du navire ou le service auquel il est destiné sont modifiées, l'exploitant du navire fait une nouvelle déclaration. Toute modification des éléments mentionnés sur cette fiche doit être signalée à l'administration, sans délai.

Partie réservée à l'administration

Déclaration enregistrée sous le N°

**La réglementation applicable à ce navire sera la division 227 version du JO du _____
du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires.**

L'inspecteur chargé de l'étude du navire _____ est _____

Téléphone : _____ / _____

Mel: _____@developpement-durable.gouv.fr

Visa du CCSN

Fort de France, le _____